UNION EUROPEENNE
DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE AU SENEGAL

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

COOPERATION UNION EUROPEENNE ET ETAT DU SENEGAL
PREPARATION DU 9IEME FED

Rapport ~~final~~

DU GROUPE TECHNIQUE 5 : ACTEURS NON ETATIQUES DE LA SOCIETE CIVILE ET DU SECTEUR PRIVE

Présenté
Par Hadja Aminata Tine
Secrétaire Du Groupe Technique 5

Septembre 2001

INTRODUCTION

CONTEXTE GENERAL DE L'ACCORD DE COTONOU

Le renouvellement de l'accord entre les Etats ACP et l'Union Européenne a fait l'objet d'intenses discussions depuis 1996, date de la publication du livre vert de la Commission sur l'avenir des relations entre les deux parties. Un large débat public a permis de mesurer les attentes et les changements nécessaires pour revitaliser le partenariat.

Le nouvel Accord, signé à Cotonou le 23 juin 2000, se fonde ainsi sur l'acquis de vingt cinq (25) années d'expérience. Il est appelé à la suite des conventions de Lomé, à régir pour les vingt (20) prochaines années les relations entre l'UE et les pays ACP.

Le partenariat est centré sur l'objectif de réduction et à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des ACP dans l'économie mondiale. En définissant, plus profondément cette stratégie, l'Accord met l'accent sur les dimensions économiques, sociales, politiques, culturelles et environnementales du développement durable.

Une des principales innovations de l'Accord de Cotonou reste, l'inclusion dans le partenariat ACP-UE de la société civile et des acteurs économiques et sociaux. L'objectif visé est de les faire participer dans la définition des stratégies et des priorités qui, jusqu'à présent, relève de la compétence exclusive des gouvernements.

Concernant les instruments financiers au titre du Fonds Européen de Développement (FED), l'Accord de Cotonou, par souci d'efficacité, n'en prévoit que deux. Un instrument destiné à l'octroi de subvention pour le soutien du développement à long terme et une facilité d'investissement pour la promotion du secteur privé dans les pays ACP.

De plus, le système de programmation est modifié. En effet, l'allocation des ressources aux pays ACP est désormais fondée non seulement sur les besoins mais aussi sur leurs performances. Par ailleurs, le caractère indicatif de la programmation se trouve renforcé, en ce sens que les ressources affectées à un pays ne lui sont plus définitivement acquises. Elles peuvent augmenter ou au contraire baisser, en fonction des résultats que mettront en lumière des évaluations périodiques conjointes.

Conscients de l'ampleur des enjeux, le Gouvernement du Sénégal et la Délégation de la Commission Européenne à Dakar ont mis en place, dans le cadre de la programmation du 9ième Fonds Européen de Développent (FED), un groupe central de synthèse et de suivi qui assure la cohérence d'ensemble de l'exercice et la finalisation du document de stratégie, ainsi que cinq groupes techniques.

Ces groupes techniques sont :

- Commerce/APE/secteur privé/infrastructures de transport régional ;

- Cadrage macro-économique/appui budgétaire (Etat et Collectivités locales)/ procédures de la comptabilité publique sénégalaise ;

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le groupe aura pour objectifs spécifiques de :

1) Collecter et analyser les données de base sur :
   - La situation des acteurs non étatiques au Sénégal, dans la sous-région;
   - La situation des acteurs non étatiques du Nord ;
   - Les actions des autres bailleurs de fonds.
2) Collecter et analyser des documents de référence et cadres de politiques nationales, régionales et internationales :
   - Sénégal : politiques nationales / régionales (engagements et résultats) y compris DRSP, déclaration de Dakar, etc. ;
   - CE : accord de Cotonou (Enveloppe ANE), forum de Bruxelles.
3) Etude des éléments de définition du domaine susceptible d'entrer dans la stratégie de coopération entre le Sénégal et l'Union européenne
   - Le rôle des acteurs non étatiques dans le processus de définition des stratégies nationales, dans le suivi / évaluation ;
4) Etude de propositions / options pour la stratégie de coopération entre le Sénégal et l'Union européenne après identification ;
   - Les mécanismes d'accès aux ressources;
   - Les mécanismes de gestion des ressources;
   - Les mécanismes de contrôle de l'utilisation des ressources ;
   - Les indicateurs de résultats.
5) Les conditions d'éligibilité.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL ADOPTEE PAR LE GROUPE

L'approche méthodologique adoptée est de type participatif, avec des réunions hebdomadaires regroupant des représentants de la société civile, du secteur privé, de l'administration et de l'U.E. (cf. liste de présence en annexe).
La présidence du groupe est assurée par M. Aboubacry Mbodji de la RADDHO.
Compte tenu du délai imparti, le groupe s'est concentré sur les trois derniers points des termes de référence. Le secrétariat a été chargé de la collecte et de la synthèse des documents.
Parallèlement aux travaux du groupe « acteurs non étatiques de la société civile et du secteur privé », les acteurs non étatiques ont aussi participé aux réunions des autres groupes techniques.

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Les acteurs non étatiques au sens de l'article 6 de l'accord de Cotonou regroupent: le secteur privé; les partenaires économiques et sociaux y compris les organisations syndicales; la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales.
La reconnaissance par les parties des acteurs non gouvernementaux dépend de la manière dont ils répondent aux besoins de la population, de leurs compétences spécifiques et du caractère démocratique et transparent de leur mode d'organisation et de gestion.

DEFINITION DU CONCEPT DE SOCIETE CIVILE

Tout en étant un concept ancien, la société civile reste tout de même à définir au regard de la diversité de ces composantes et du caractère diffus que lui attribue bon nombre d'acteurs.

De manière pragmatique, nous nous référons à une définition minimale et consensuelle qui stipule: "la société civile se compose des organisations sociales agissant dans un espace public et situées entre la famille et l'Etat, mises au service des préoccupations d'un groupe défini dont les membres sont mobilisés pour atteindre des objectifs plus ou moins clairement définis (cf. atelier sous régional du CODESRIA, 1998).

La société civile est ainsi comprise comme étant constituée principalement des organisations syndicales (premières formes reconnues publiquement et légalement), des organisations non-gouvernementales (ONG), des organisations communautaires de base (OCB) qui constituent la deuxième génération, des organisations patronales et consulaires, des médias, des institutions de formation et de recherche, des organisations confessionnelles et diverses autres associations de tontines, de parents d'élèves, d'écrivains, de musiciens, de femmes, de jeunes, de handicapés, des ordres d'avocats et de médecins.

Toutes ces organisations se caractérisent par leur capacité acquise pour se faire entendre et/ou leurs capacités reconnues d'action à côté des organisations politiques dont la vocation affirmée est la conquête et l'exercice du pouvoir.

ROLE DE LA SOCIETE CIVILE

La société civile joue plusieurs rôles :

Prestation de services : l'incapacité de l'Etat à dispenser certains services sociaux de base aux citoyens a amené des organisations de la société civile à prendre la relève. La fin de l'Etat-providence crée des pressions encore plus fortes pour une présence plus marquée de la société civile.

Vigilance pour s'assurer d'une bonne gouvernance : le terme bonne gouvernance désigne un régime démocratique basé sur des élections libres, le multipartisme, le respect des droits de la personne. On considère que les organisations de la société civile jouent un rôle clé dans le maintien de la bonne gouvernance, en surveillant le respect des droits de la personne et de la liberté d'association, et en stimulant un dialogue ouvert sur un large éventail de questions. De ce point de vue, la société civile constitue, avec le gouvernement et le secteur privé, l'un des éléments du trépied social dont le gouvernement et le secteur privé (ou l'économie) sont les deux autres éléments. Pour s'assurer la stabilité et la démocratie, les trois pieds doivent être d'une égale solidité.

Cadre de participation des citoyens : dans les sociétés du Nord, la population est de plus en plus désabusée face à la politique ; les gens ont le sentiment de ne plus maîtriser les processus politiques et les forces économiques dont ils subissent les effets. Dans les pays du Sud, les gouvernements ont été incapables de dispenser les services de base à leurs citoyens. Dans les deux cas, les pauvres et les marginaux se sentent impuissants à changer leur destin. Les groupes informels et les organisations structurées de la société civile leur permettent de s'organiser pour changer les choses dans leur collectivité ou dans le monde en général. Peter Drucker a affirmé que ces organisations de la société civile créent le civisme.

Développement des capacités : beaucoup d'organisations ont été formées pour défendre les intérêts de leurs membres. Le rôle de ces organisations varie de l'inculcation du sens des responsabilités sociales au civisme. L'un des moyens par lesquels ces éléments de la société civile contribuent à enrichir la collectivité consiste à développer leurs capacités à s'organiser, à déterminer leurs objectifs prioritaires et à défendre leurs intérêts. Grâce au développement des capacités et au perfectionnement des ressources humaines, les collectivités peuvent forger elles-mêmes leur avenir.

Formation du capital social : dans ses écrits sur le capital social, Robert Putman affirme qu'une société civile dynamique, composée d'associations multiples, prépare une démocratie forte. Il soutient que l'existence d'un réseau d'associations dense crée du capital social (la confiance sociale, les normes de réciprocité et de tolérance, la coopération volontaire) et stimule l'engagement civique. La formation de ce capital, crée les conditions nécessaires pour résoudre le problèmes sociaux, politiques et économiques. Un niveau élevé de capital social va de pair avec des institutions étatiques efficaces et responsables, un développement économique plus rapide et un bien être plus élevé des citoyens.

PRINCIPES ET FONCTIONS

En tant qu'organisation, la société civile doit définir les principes qui lui confèrent son caractère spécifique et qui orientent son action. Il y a en trois :

Principe d'identité : une société civile doit d'abord se donner une identité en disant qui elle représente, au nom de qui elle parle, quel intérêt elle protège ou défend.

Principe d'opposition : une société civile existe parce que certaines idées ne sont pas reconnues ou parce que certains intérêts sont brimés ; elle lutte toujours contre une résistance, un blocage ou une force d'inertie ; elle cherche à briser une opposition ou une indifférence.

Principe de totalité : une société civile agit au nom de certaines valeurs supérieures, de grands idéaux, d'une certaine philosophie :intérêt national, liberté humaine, droit de l'homme, santé pour tous, valeurs religieuses, etc.

Même quand elle représente ou défend des intérêts d'un groupe particulier, une société civile doit le faire au nom de valeurs et de réalités universelles qui sont reconnues ou, devraient l'être, par tous les hommes et par la collectivité entière. C'est autour de ces principes que se structurent les différentes fonctions de la société civile. Elles sont au nombre de trois (3) :

Fonction de médiation : la société civile est un agent actif de médiation entre les personnes d'une part, les structures et les réalités sociales d'autre part. C'est un puissant médium de participation

Fonction de clarification de la conscience collective : la société civile est de nature à développer et à entretenir une conscience collective éclairée et combative dans une société dans un secteur particulier de la société. Elle contribue de la sorte à maintenir ou à provoquer un certain état d'alerte permanent dans la conscience collective.

Fonction de pression : La société civile, a une influence sur le développement des sociétés par les pressions qu'elle est en mesure d'exercer sur les autorités et les élites du pouvoir.

C'est à travers ces principes et fonctions que la société civile se fraie un chemin pour exercer une influence sur le cours de l'histoire.
On comprend dès lors qu'il n'est pas facile d'apprécier et de mesurer les conditions d'efficacité d'une société civile.

CONDITIONS D'EFFICACITE D'UNE SOCIETE CIVILE

Les conditions d'efficacité d'une société civile repose sur les facteurs suivants :

- Le respect du principe d'identité ;
- La qualité des membres ;
- La capacité financière ;
- Le niveau d'organisation et de structuration ;
- L'espace géographique couvert ;
- Le réseau d'information ;
- Le réseau relationnel ;
- La capacité et la rapidité d'analyse.

PRINCIPAUX ACTEURS

LES ONG

Le Sénégal n'a pas été un acteur passif face à l'évolution et à la croissance des ONG. Dès avant les années quarante, des organisations non locales oeuvraient déjà dans le domaine social et développaient des actions à la base. Mais c'est surtout dans les années soixante dix, plus particulièrement au milieu de celles-ci, que le mouvement de création des ONG nationales et d'implantation d'ONG étrangères commença à prendre de l'ampleur. On a noté une démultiplication de leurs modalités d'intervention. Cette véritable poussée des ONG ne se relèvera que dans la période de crise des années quatre vingt.

N'ayant pas su de sitôt anticiper ces mouvements d'auto-organisation dont l'évolution a quelque peu perturbé le jeu des contraintes du système sénégalais au point d'en changer la logique, l'Etat n'a pu intégrer ce processus qu'un peu tardivement. C'est, en effet, au 30 juin 1989 qu'un décret (le décret 89.775) fut pris, pour la première fois, pour tenter de réglementer les modalités d'intervention des ONG au Sénégal. Ce décret sera ensuite modifié par un autre (le décret 96.103 du 06 février 1996) . L'objectif de cette modification visait le réajustement du cadre de partenariat entre l'Etat, les ONG et les bailleurs de fonds.

Selon le répertoire national des ONG, le Sénégal compterait quelque trois cent seize (316) ONG. Elles sont présentes à travers tout le territoire national. La région de Dakar constitue la zone qui concentre le plus d'interventions de la part des ONG. Les régions de Thiès, Saint-Louis et Kaolack sont aussi bien représentées sur la carte des ONG. En revanche très peu d'ONG se déploient à Kolda, Diourbel, Tambacounda, Louga et Fatick. Actuellement presque toutes les ONG interviennent en zone rurale. Il est, cependant, très rare de les voir intervenir exclusivement en zone urbaine.

Les ONG interviennent dans presque tous les domaines. Ainsi, en ce qui concerne, les secteurs d'intervention, on peut distinguer trois catégories d'ONG: celles qui

défendent des causes comme la reconnaissance et le respect des droits de l'homme, des groupes opprimés comme les femmes, des droits syndicaux etc.; celles qui appuient le développement en apportant des services d'éducation, de santé, de formation, d'agriculture et celles qui remplissent des missions d'aide et de secours. L'éducation, la promotion des femmes, l'agriculture, la santé, l'environnement sont les cinq (5) principaux domaines de concentration des activités des ONG. Les activités de protection de l'enfant, des droits humains, de diffusion des technologies appliquées sont encore très faiblement développées par les ONG. Un nombre très proche de la moyenne des ONG fournit des efforts dans les domaines de l'eau et de l'épargne-crédit. Le microcrédit suscite un intérêt de plus en plus croissant au sein des ONG. En matière de lutte contre la pauvreté, le microcrédit, par sa capacité à promouvoir le développement des activités génératrices de revenus, est considéré comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

Le personnel impliqué dans les différentes interventions des ONG est souvent d'une qualification assez faible. Les trois quarts du personnel cadre possèdent au plus le niveau du baccalauréat (World Vision International, 1997). En outre, bon nombre d'organisations ne disposent d'aucun manuel de procédures comptable, administrative et financière, ce qui leur confère un caractère d'amateurs.
Les ONG manquent énormément de moyens propres pouvant leur permettre de mener des activités conformes à leurs finalité et à leur philosophie et leur permettant de justifier leur existence. Les échanges entre ONG sont très limités par la compétition à laquelle elles se livrent pour bénéficier des financements extérieurs qui restent leur principale source de financement. Leur vitalité est ainsi menacée par la rivalité désordonnée et le manque de coordination.
Cependant, il existe un consortium tel que le CONGAD s'est fixé comme objectif de répondre au besoin de coordination, de concertation et d 'assistance mutuelle entre les ONG dans l'appui à la participation des populations au développement
Les relations entre l'Etat et les ONG s'inscrit dans une société civile qui est de plus en plus consciente du droit qui lui revient d'intervenir et de participer. De nombreuses occasions ont permis un rapprochement en donnant lieu à un débat sur des thèmes et questions qui interpellent la société civile. Certes tout ne se passe pas dans les meilleures conditions. De la part des ONG, elles sont liées à un manque de ressources ou à une faiblesse de capacités pour honorer leurs engagements. Du côté de l'Etat, l'insuffisance de gouvernance qui relève d'un cadre institutionnel inadéquat et d'un manque de personnel en charge du suivi et de l'évaluation des projets agrées conduisent à des impasses.

LES ASSOCIATIONS

Les associations au Sénégal sont reconnues et régies par les dispositions de l'article 811 et suivant du Code des Obligations Civiles et Commerciales (COCC) qui constituent une émanation de la loi 1901, hérité du droit colonial français. Le statut d'association recouvre toutefois des réalités très diverses y compris parfois au sein d'un même type d'activité. C'est le cas des associations sportives : le club de quartier où domine le bénévolat n'a rien à voir avec le grand club de football géré comme une entreprise.

Dans les centres urbains, on note une forte vie associative qui s'inscrit dans une dynamique d'autonomisation par rapport au pouvoir central. Dans les quartiers, on observe des structures associatives (ASC, groupements féminins, associations religieuses et organisations politiques, comités de quartier, etc.).

Dans le milieu rural, il est apparu assez vite la nécessité de développer une approche multisectorielle fédérant les intérêts des paysans avec ceux des producteurs ruraux, notamment les éleveurs, les exploitants forestiers, les pêcheurs, etc. En 1976, neuf (9) associations paysannes décident de fédérer leurs actions et créent la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS). Face aux résultats mitigés de l'intervention de l'Etat dans le monde rural, le gouvernement adopte en 1995 le PASA et le PISA, deux programmes qui esquissent le rôle futur des organisations paysannes et la stratégie publique d'investissement en milieu rural. Ces nouvelles orientations permettent à la FONGS d'être plus présente dans les centres de décision stratégiques concernant le monde rural et le développement économique et social du pays. Pour relever le défi de l'appauvrissement des paysans, la fédération élabore un plan triennal en 1991 et s'inscrit dans un processus dynamique de renforcement des capacités productives du monde rural. C'est ainsi que le Programme d'Echange de Formation et d'Appui (PEFA) est conçu et mis en œuvre entre 1992 et 1997. La stratégie d'alliance avec les autres mouvements organisés en milieu paysan donne naissance en 1993, au Conseil National de Concertation des ruraux (CNCR) plus apte à s'impliquer dans des fonctions politiques puisque représentant de l'ensemble des ruraux. On observe un fort élan des producteurs à développer un lobbying auprès des décideurs gouvernementaux, grâce à un soutien de différentes agences internationales de développement. Cette situation s'accompagne d'un imposant interventionnisme et d'un suivi permanent par ces partenaires extérieurs du dialogue entre les producteurs et l'Etat. Le CNCR passe du statut de groupe de pression et de centre de vigilance à un partenaire impliqué dans la définition et la mise en oeuvre de la politique agricole.

Les associations bien que fondées « dans un but déterminé autre que le partage des bénéfices » peuvent avoir des activités marchandes ou remplir certaines missions de service public. Or entre le marchand et le non-marchand, il existe des zones d'ombre. Une association sans but humanitaire peut effectuer une activité marchande ponctuelle pour financer ses activités. Du point de vue juridique, elle reste une association, mais elle concurrence tout de même le monde des affaires. Le rôle des associations mérite d'être clarifié. Le statut unique dont jouissent les associations ne peut s'adapter aux différentes réalités qui les caractérisent. Il est important de pouvoir faire un tri afin de distinguer dès l'origine les associations qui se font remarquer par leurs apports sur le terrain en matière de développement local.

LES SYNDICATS

Le préambule de la Constitution proclame le respect et la garantie intangible des libertés syndicales. L'article 25, alinéa 2 de la constitution dispose « le travailleur peut adhérer à un syndicat et défendre ses droits par l'action syndicale ». Cet article pose non seulement le principe de la liberté syndical, mais aussi celui de la revendication professionnelle par l'action syndicale. Le taux de syndicalisation est

L'essor des médias privés a induit des changements dans les comportements des populations. Les populations sénégalaises disposent désormais de sources d'informations variées, ce qui a un impact sur leurs relations avec les classes dirigeantes mais aussi avec le personnel politique dans son ensemble. Les populations participent activement à la collecte de l'information, en tant qu'informateurs réguliers ou ponctuels.

On note ainsi l'émergence d'une conscience citoyenne. En effet, la participation des citoyens aux débats, l'utilisation des médias comme moyen d'amplification des problèmes sociaux et la collaboration à la collecte de l'information sont des indicateurs de nouveaux comportements, notamment d'une revendication fondamentale d'être acteurs dans la vie des nations.

Cependant, un rapide état des lieux permet de dire que :

- Malgré la prolifération des journaux, les coûts de l'impression et du papier demeurent élevés ;
- Le secteur manque de lisibilité ;
- La presse fait l'objet d'intimidation avec les interpellations répétées de journalistes pour diffama[illegible]u diffusion d'information;
- La qualité de [illegible]rofess[illegible]être améliorée.

Cet essor des média[illegible]
aussi bien du côté [illegible]-fous afin d'éviter les dérives
du 29 se[illegible]sur la presse
auss[illegible]uestion mais
[illegible]nnels de la
[illegible]es questions
autorégulation, l'accès aux sources d'information, ainsi que les relations entre la [illegible]régulation et
presse et les pouvoirs publics ont fait l'objet d'importantes recommandations.

LES MOUVEMENTS RELIGIEUX

[illegible]ent, dans les
musulman[illegible]ganisé[illegible]communauté
Les discussions au s[illegible]
montré qu'au plan th[illegible]es constitutionnels [illegible]ncadrent les
rapports entre l'Adminis[illegible]milieux religieux, en affirmant sans ambiguïté la
laïcité de l'Etat et en lui i[illegible]sant toute immixtion dans les affaires religieuses. Mais
la pratique révèle une ind[illegible]ervation de ces règles par les autorités publiques et par
les partis en raison de l'enjeu politique que représentent les marabouts considérés
comme de puissants relais électoraux. Cette conception a conduit l'Administration à
infléchir souvent les principes qui fondent son existence et ses démarches pour offrir
des super-privilèges à cette catégorie de la population. Ces déviations ont entraîné
une confusion plus que préjudiciable à l'image et à la bonne marche de
l'Administration et ont souvent des conséquences telles que :

- la protection des responsables ou agents de l'Etat ou de citoyens en faute dans l'exercice de leurs responsabilités ou leur profession ;

- la sanction et/ ou l'isolement de responsables de l'Etat dont les initiatives ne sont pas appréciées par tel ou tel marabout .

L'Etat a concédé une reconnaissance formelle du pouvoir des leaders religieux tout en entretenant des rapports de dépendance des milieux religieux à son égard.
Certains leaders religieux jouent des fonctions de critique sociale dès l'instant que leur marge d'autonomie vis-à-vis de l'Etat s'est élargie ou est devenue structurelle. Les « marabouts de l'arachide » ont été les porte voix des paysans en l'absence de mouvements fédératifs forts des producteurs ruraux.
Les leaders religieux jouent aussi le rôle d'amortisseurs en cas de crise en négociant auprès de l'Etat des reports de décisions de gestion pouvant compromettre les conditions d'existence ou de promotion de leurs fidèles. Ils plaident également la cause de populations défavorisées, en proie à des catastrophes naturelles.
L'Etat ne manque pas non plus dans sa requête d'alliance de se soumettre aux desiderata des groupes religieux, en particulier, lorsqu'ils constituent des lobbies au plan économique, politique et social. Cette logique clientéliste rompt avec le projet d'un Etat planificateur, dépositaire d'une justice sociale et capable d'inciter à la définition de règles d'une bonne gouvernance.

DIFFICULTES DU SECTEUR

Elles sont surtout d'ord stitutionnel, financier et technique. Au plan institutionnel, on note des problème nisationnels, de manque de transparence, de démocratie et de profes nalis cela s'ajoute le manque de moyens financiers propres d'où une extérieur. Le manque de capacité technique es négociations avec les partenaires.
A manque de cadre de concertation permanente entre les e gouvernement. En effet, il n'existe pas un cadre de ion structuré pour organiser le dialogue en raison de la diversité des acteurs.

LES INTERVENTIONS DES AUTRES BAILLEURS

ellement aux ONG. Parmi les c'est l'USAID qui contribue le plus au vant l'ACDI et la GTZ. L'USAID joue un rôle de premier plan dans le financement et l'appui institutionnel des ONG ne disposant pas de réseaux de financement propres. Le PNUD est le premier donateur multilatéral résident des ONG. Il est suivi par l'Union européenne, la Banque mondiale et l'UNICEF.
L'intervention de ces différents bailleurs se situe surtout dans le cadre de la mise en œuvre et du développement des activités de ces ONG. Seule l'USAID a eu à mettre en place un important projet de renforcement des capacités des ONG. Le PNUD aussi dans le cadre du programme de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté a mis en place un programme de capacitation de la société civile pilotée par la Cellule Nationale qui a bénéficié d'un financement de 100.000$. Ce programme fait suite au programme régional « renforcement de la collaboration ONG/GOUVERNEMENT/PNUD ». La Banque Mondiale dans le cadre de son programme de renforcement des capacités des ONG a mis en place un fonds de 30.000 $ qui a permis de financer entre autres le site Internet du CONGAD. Dans le cadre de l'élaboration du DSRP, la GTZ a pris en charge le financement du programme de sensibilisation et de renforcement des capacités de la société civile à hauteur de 25 millions.

JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE L'UNION EUROPEENNE

L'accord de Cotonou offre aux acteurs non étatiques l'opportunité d'obtenir des ressources financières destinées, essentiellement, au renforcement de leur capacité. Ceci permet de combler le vide qui existe depuis la fin du projet d'appui institutionnel aux ONG de l'USAID.

ELEMENTS DE STRATEGIE

Dans le cadre de la coopération Gouvernement du Sénégal-U.E, le groupe a eu à faire les recommandations suivantes :

L'implication des acteurs non étatiques dans l'élaboration des stratégies nationales : de l'élaboration, en passant par la mise en œuvre et le contrôle, jusqu'au suivi-évaluation. Leur présence est un impératif parce que les acteurs non étatiques jouent un rôle complémentaire à celui de l'Etat. La diversité et l'expérience de la société civile doivent être prises en comptes par l'Etat lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle et du suivi-évaluation des stratégies. Ceci permet une meilleure prise en compte des besoins de la population. Il existe deux approches pour appréhender le rôle des acteurs non étatiques : l'approche macro et l'approche micro. L'intervention de la société civile au niveau micro se traduit, entre autres, par les actions des ONG, des organisations communautaires de base (mouvements de femmes et de jeunes dans les quartiers et les villages) ainsi que par des actions de la société civile dite « informelle ». Ces structures non partisanes ont une grande capacité de réponse et participent efficacement à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et l'injustice parce que proches des réalités des populations. L'harmonisation des dimensions macro et micro est une nécessité. L'accord de Cotonou offre l'opportunité de créer un cadre de dialogue pérenne. A long terme, il faut créer un cadre de dialogue qui permette un suivi de tout le processus. L'idée de mettre en place une convention entre l'Etat, l'U.E et les acteurs non étatiques a été même soulevée par certains participants.

L'amélioration de la qualité de la participation : les acteurs non étatiques doivent certes participer au dialogue, mais pas de n'importe quelle manière. Cela revient à poser la question de la qualité de la participation. En effet, il faut éviter de faire jouer à la société civile un rôle de faire valoir. La société civile a longtemps été utilisée comme faire-valoir : c'est généralement à la suite des requêtes de ses différents bailleurs (Banque Mondiale, Union Européenne, etc.) que l'Etat cherche à impliquer les acteurs non étatiques. Afin d'éviter l'instrumentalisation de la société civile et renforcer la qualité de sa participation, il faut lui donner les moyens d'être indépendante. En d'autres termes, il faut aider les acteurs non étatiques à renforcer leurs capacités institutionnelles, de management, de programmation, d'évaluation, de négociation et de dialogue. Le renforcement de leurs capacités leur permet, non seulement de jouer leur rôle de sentinelle et de contre-pouvoir, mais aussi d'être des forces de proposition et d'interpellation. Les acteurs non étatiques ne doivent plus se

cantonner aux revendications, mais doivent également entreprendre, innover, participer à l'élaboration de la stratégie de développement, tout en sachant que la planification est aussi du ressort de l'Etat. Par ailleurs, ils doivent s'impliquer dans la collecte de l'information afin de pouvoir faire des propositions pertinentes. Le renforcement des capacités des acteurs non étatiques est un gage de paix sociale, l'existence d'une société civile forte entraîne une baisse des tensions politiques.

L'accès aux ressources : le renforcement des capacités de la sociétés civile doit se faire à travers un accès direct aux ressources. En effet, l'Etat ne doit plus être une interface entre les bailleurs et les acteurs non étatiques. Les acteurs non étatiques doivent être considérés comme des partenaires directs, capables de défendre leurs intérêts. Et à l'intérieur des acteurs non étatiques, il existe des organisations, défendant les intérêts des couches les plus vulnérables de la population (enfants, femmes, handicapés, etc.), qui manquent énormément de moyens. Donc il faut procéder à une discrimination positive pour aider ces mouvements.

PLAN D'ACTION

Afin d'identifier les mécanismes de structuration du dialogue et de renforcement des capacités

OBJECTIFS GLOBAUX

Les objectifs globaux du Plan d'action sont :

- ❖ L'implication des acteurs non étatiques dans l'élaboration des stratégies nationales ;
- ❖ Le renforcement des capacités des acteurs non étatiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques du Plan d'action sont le renforcement du dialogue entre l'Etat et les acteurs non étatiques, d'une part et, d'autre part le renforcement des capacités des acteurs. Il vise concrètement :

- La mise en place d'un cadre de concertation entre l'Etat et les acteurs non étatiques ;
- L'autonomie et la professionnalisation des acteurs non étatiques.

RESULTATS ATTENDUS

Mise en place d'un cadre de concertation entre l'Etat et les acteurs non étatiques

RESULTAT 1 : **Institutionnalisation du dialogue**

Ce résultat est essentiel pour la pérennité du dialogue entre les acteurs non étatiques, le gouvernement et l'UE.

RESULTAT 2 : **Implication dans tout le processus de la Stratégie Nationale**

L'implication à toutes les étapes de la Stratégie Nationale de coopération entre l'UE et le Sénégal doit se traduire par :

- La participation effective au Programme Indicatif National ;
- L'influence des acteurs dans les orientations et dans la mise en œuvre;

- L'élaboration d'un guide sur les procédures de suivi et d'évaluation ; l'identification et l'adoption de mesures correctives ; la participation aux négociations commerciales, aux assemblées paritaires et aux conseils de ministres ;
- La connaissance des niveaux d 'exécution du PIN ;
- L'organisation de sessions de dialogue sur les politiques.
-

RESULTAT 3 : Capitalisation d'expérience

La capitalisation d'expérience permet aux acteurs non étatiques de procéder à l'élaboration de stratégie pertinente de participation et de prise de position.

Professionnalisation des acteurs non étatiques

RESULTAT 4 : Amélioration des capacités

Ce résultat est essentiel pour promouvoir l'émergence et la consolidation d'une société civile forte capable d'influer sur les politiques nationales de développement. Il s'agit en particulier d'obtenir :

- L'amélioration des capacités analytiques ;
- L'amélioration des capacités de négociation, de dialogue et de proposition ;
- L'amélioration des capacités de gestion, de programmation et d'évaluation.

RESULTAT 5 : Professionnalisme des structures

Ce résultat repose sur un fonctionnement plus démocratique et un respect des principaux critères de bonne gouvernance dans leur fonctionnement interne

ACTIVITES

Activité du résultat 1

1.1 Organisation de rencontres périodiques

Activités du résultat 2

2.1 Séminaires ateliers sur l'élaboration des politiques nationales ;
2.2 Séminaires de suivi et d'évaluation ;
2.3 Préparation de rapports sur l'état d'avancement et de révision à mi-parcours ;
2.4 Séminaire de sensibilisation du public.

Activités du résultat 3

3.1 Recherches et études d'impact ;
3.2 Organisation de rencontres d'échanges .

Activités du résultat 4

4.1 Formation au leadership ;
4.2 Formation aux techniques de la négociation ;
4.3 Formation en gestion organisationnelle ;
4.4 Formation juridique ;
4.5 Formation en identification, réalisation et contrôle de réalisation des projets

4.6 Ateliers de réflexion ;
4.7 Assistance technique, matériel et équipements.

Activités du résultat 5
5.1 Audit opérationnel des bénéficiaires.

MISE EN ŒUVRE

GESTION DU PLAN D'ACTION

Gestion technique
La gestion du plan d'action sera collégiale c'est-à-dire que les acteurs vont participer activement à toutes les étapes du plan d'action. Un comité de pilotage composé des représentants de chaque sensibilité de la société civile va assurer la direction générale du plan d'action. La représentation au sein du comité de pilotage sera rotative ou tournante. Ce comité devra compter une quinzaine de membres au plus. Il va réfléchir sur les critères de sélection des bénéficiaires et sur les modalités d'octroi de subvention.

Gestion administrative et financière
Le comité est appelé à trouver la meilleure structure d'appui pour la gestion administrative et financière du plan d'action

MOYENS

Ressources humaines
Les représentants des différentes sensibilités de la société civile.

Moyens physiques
Il s'agit de l'équipement nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action.

Moyens financiers
Il s'agit des ressources financières mises à la disposition directe des acteurs non étatiques dans le cadre du 9ème FED.

CALENDRIER D'EXECUTION

Le délai d'exécution sera la durée du 9ème FED.

SUIVI ET EVALUATION

Institutionnalisation du dialogue et Implication dans tout le processus de la Stratégie Nationale

Indicateurs qualitatifs

- Meilleure information des acteurs non étatiques des priorités du gouvernement

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de cadres de dialogue, de concertation et de négociation ;
- Nombre d'accords de partenariat conclus avec les acteurs non étatiques en vue de la co-réalisation de services au profit de la collectivité ou en vue de la définition, de la mise en œuvre ou de l'évaluation de projets et programmes.

Capitalisation d'expérience

Indicateurs qualitatifs

Amélioration des capacités

Indicateurs qualitatifs

La qualité des services

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'actions de formations

Professionnalisme des structures

Indicateurs qualitatifs

- Election et renouvellement périodique des dirigeants ;
- Respect des statuts et règlement ;
- Transparence sur les comptes et les activités.

PLAN D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS	CIBLES	IDENTIFICATION ET SELECTION DES BENEFICIAIRES	SUIVI/EVALUATION
Renforcement du dialogue et implication dans le processus	Dialogue sur les politiques nationales: séminaires avec le gouvernement	Participation effective au Programme Indicatif National (PIN)	Les associations; les ONG; les collectifs d'organisations; les syndicats, les médias.	liste des acteurs non étatiques; Carte des différents acteurs sur le terrain	Nombre de cadres de dialogue, de concertation et de négociation; nombre d'accords, de projets de partenariat conclus avec les acteurs non étatiques en vue de la co-production de services au profit de la collectvité ou en vue de la définition., de la mise en œuvre ou de l'évaluation de projets et programmes de développement;meilleure information des acteurs non étatiques sur les priorités du gouvernement
	Participation à toutes les étapes du processus et à tous les niveaux (élaboration, mise en œuvre, suivi/évaluation et contrôle)	Influence des acteurs dans les orientations politiques et dans la mise en œuvre;			
	Séminaire de suivi et d'évaluation d'élaboration stratégique	Guide sur les procédures de suivi évaluation;identification et adoption de mesures correctives;participation aux négociations commerciales,aux assemblées paritaires et aux conseils des ministres			
	Préparation de rapports sur l'état d'avancement et de révision à mi-parcours	Connaissance des niveaux d'exécution du PIN ; soumission des rapports d'état d'avancement .			
	séminaire de sensibilisation du public	organisation de sessions de dialogue sur les politiques			
	Recherches, capitalisation et études d'impacts	Elaboration de stratégie et de position; capitalisation d'expérience.			

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS	GESTION DES RESSOURCES	CIBLES	IDENTIFICATION ET SELECTION DES BENEFICIAIRES	SUIVI/EVALUATION
Renforcement des capacités afin de rendre les acteurs non étatiques autonomes et professionnels	Formation au leadership; formation aux techniques de la négociation; ateliers de reflexion; formation en gestion organisationnelle; formation juridique; formation en identification, réalisation et contrôle de réalisation des projets; organisation	amélioration des capacités analytiques; amélioration des capacités de dialogue, de négociation et de proposition; amélioration des capacités de gestion, de programmation et d'évaluation;		Les associations; les ONG; les collectifs d'organisations; les syndicats , les médias.	liste des acteurs non étatiques; Carte des différents acteurs sur le terrain; Appels aux propositions	Nombre d'actions de formation; Programmation et évaluation régulière des activités des bénéficiaires; élection et renouvellement périodique des dirigeants, respect des statuts et réglements des organisations, transparence sur les comptes et les activités;

	projets; organisation de rencontres pour encourager la connaissance mutuelle, les échanges d'expérience, d'information et la solidarité; Assistance technique, matériel et équipements; audit opérationnel des acteurs non étatiques bénéficiaires;formation juridique; formation en identification, réalisation et contrôle de réalisation des projets; organisation de rencontre pour encourager la connaissance mutuelle, les échanges d'expérience, d'information et la solidarité; Assistance technique, matériel et équipements; audit opérationnel des acteurs non étatiques bénéficiaires;	d'évaluation; fonctionnement plus démocratique et respect des principaux critères de bonne gouvernance dans leur fonctionnement interne; amélioration du niveau professionnel des journalistes; amélioration de la viabilité économique des médias	cellule de gestion			comptes et les activités; qualité des services

LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AU MOINS A UNE REUNION

NO	Prénoms et nom	Structure	Tél	Fax	Email
1	Abdoul Aziz Cissé	ASBEF	824-52-61	824-52-72	asbef@sentoo.sn
2	Abibatou Ndiaye	FAFS	827-22-54/634-78-78	827-24-15	fafs@enda.sn
3	Aboubacry Mbodj	RADDHO	824-60-56/ 647-35-21	824-60-52	ambodj1@yahoo.fr
4	Aïssatou Fall	DCEF/MEF	823-88-91/822-54-56	82212-67	aichafal@yahoo.fr
5	Aïssatou Fall Niang	FAFS	837-21-37/680-52-64	821-44-13	Congad.raf95@sentoo.sn
6	Alioune Dial Ndoye	CNES	823-09-74	822-96-58	cnes@sentoo.sn
7	Aminata Diaw	COSEF	825-70-35	825-70-35	amidiaw@refer.sn
8	Babacar Mbaye	CNJS	822-0075/651-53-03	822-00-75	babacar@caramail.com
9	Babacar Ndao	FONGS	951-12-37	951-20-59	fongs@telecomplus.sn
10	Babacar Ndiaye	PSIC	825-13-19	825-52-72	psicfed@telecomplus.sn
11	Banda Diéye	ANHMS	827-90-60/825-83-34	827-40-74	handimoteursen@yahoo.fr
12	Belgasime Dramé	ASBEF	824-52-61	824-52-72	asbef@sentoo.sn
13	Birama Niang	PA/CNIA	553-34-28	823-14-24	pacnia@sentoo.sn
14	Boubacar Seck	CONGAD	824-41-16	824-44-13	congad@telecomplus.sn
15	Dame Niang	UE/MEF	823-13-34	823-68-85	delegation-senegal-niang@cec.eu.int
16	Dame Sall	RADI	825-75-33	825-75-36	radi@telecomplus.sn
17	Daouda Ba	ADPES	825-25-40/638-75-66	825-92-73	adpes@sento.sn
18	Daouda Faye	UNACOIS	821-60-48		
19	Daouda Pouye	CDSA	822-87-33		
20	El hadj Malick Cissé	PSIC	825-13-19	825-52-72	psicfed@telecomplus.sn
21	El hadji Malick Diop	FONGS	951-12-37	951-20-59	fongs@telecomplus.sn
22	El hadj NGOM	ADPES	825-25-40/638-75-66	825-92-73	adpes@sento.sn

23	Emmanuel Seyni Ndione	ENDA	827-20-25/ 637-72-20	827-32-15	graf@enda.sn/se-coord@enda.sn
24	Fassory Diawara	Cellule Nationale	824-90-60/647-31-03	824-44-13	Congad.raf95@sentoo.sn
25	Ismaïla Diagne	AFVP	827-40-75	827-40-74	afvp@telecomplus.sn
26	Hadja Aminata Tine	UE/MEF	823-13-34	823-68-85	delegation-senegal-tine@cec.eu.int
27	Josias Blok	UE	823-13-34	823-68-85	Jozias.blok@cec.eu.int
28	Khady Fall Tall	COSEF	823-57-21		
29	Khady Fall Tall	AFAO/Sénégal	825-02-84/639-94-60	823-56-49	
30	Khadidiatou Gassama	UE/MEF	823-13-34	823-68-85	Delegation-senegal-gas@cec.eu.int
31	Mactar Dabo	AECS	636-03-60		aecsexpertise@hotmail.com
32	Maïmouna Dieng	ASBEF	824-52-61	824-52-72	asbef@sentoo.sn
33	Mamadou Dièye	SYNPICS	633-30-51		mdièye@hotmail.om
34	Mamadou Cheikh Agne	FDVV	552-24-12		amcheikh@metissacana
35	Mamour Ngalane	RADI	825-75-33	825-75-36	radi@telecomplus.sn
36	Mody Guiro	CNTS	821-04-91/683-57-26	821-77-71	Guiro1@hotmail.com
37	Pape Birama Diallo	UNSAS	864-01-16/825-32-61	824-80-13	unsas@metissacana.sn
38	Pape Meissa Diop	DCEF/MEF	822-54-56/634-00-72	822-12-67	papamdiop@hotmail.com
39	Safiétou Mbodj	FAFS	827-22-54/634-78-78	827-24-15	fafs@enda.sn
40	Sibylle Bikar	UE	823-13-34	823-68-85	Sibylle.bikar@cec.eu.int
41	Timothée Amoussou	UE/MEF	823-13-34	823-68-85	delegation-senegal-ama@cec.eu.int
42	Waly Ndiaye	CSA	835-09-51	893-52-99	csasenegal@yahoo.com
43	Yaya Ndiaye	AJED	835-03-20	855-28-21	ajed@sentoo.sn